

Invasion de la carpe de roseau dans l'habitat de l'omble de fontaine via la pêche sportive avec poissons appâts vivants? **Biologiquement impossible!**

Un texte de Raymond Faucher, biologiste senior
De nombreuses études ont démontré que l'introduction d'espèces de poissons nuisibles dans un plan d'eau peut se faire par la voie de la pêche à l'aide de poissons appâts vivants. Ces introductions ont été possibles pour plusieurs raisons. Par exemple, il n'y a pas si longtemps, il était autorisé de pêcher avec des poissons appâts dans plusieurs régions de l'Amérique du Nord sans restrictions. Par ailleurs, les pêcheurs étaient beaucoup moins instruits.

Les carpes asiatiques ont été introduites principalement pour contrôler la végétation. On rapporte depuis que des introductions ont été réalisées par des individus, des groupes et associations soit pour contrôler la végétation dans des plans d'eau privés ou encore pour y développer une opportunité de pêche. Les introductions de carpes par le transport de poissons appâts vivants sont moins fréquentes puisque l'utilisation de jeunes carpes comme poissons appâts est peu populaire ou répandue.

Une des raisons qui explique le succès de ces introductions est la similarité ou la proximité biotique et abiotique entre le milieu d'approvisionnement et le milieu récepteur. Par exemple, un poisson d'eau chaude peut s'implanter dans un écosystème d'eau chaude, le même principe s'applique aux eaux fraîches et aux eaux froides. Parce qu'il peut y avoir un chevauchement entre les espèces d'eau fraîche et les espèces d'eau froide, il peut se produire dans certains cas une introduction d'espèce d'eau fraîche dans un habitat d'eau froide comme ce fut le cas avec le meunier noir et l'omble de fontaine. Par contre, la probabilité qu'une espèce d'eau chaude s'implante dans l'habitat d'une espèce d'eau froide devient très faible car les habitats préférentiels des deux espèces sont tellement différents qu'ils peuvent même être létaux dans un sens ou dans l'autre, pour l'espèce introduite.



Cela explique notamment l'absence de notre bonne vieille carpe, originaire d'Asie elle aussi, de nos lacs à omble de fontaine et de nos grands plans d'eau du Nord bien qu'elle soit présente dans le système du Saint-Laurent depuis près d'un siècle.

En 2017, le contexte a beaucoup évolué avec l'avancement des connaissances et le développement des communications comme le web. Les générations de pêcheurs avec des pratiques et croyances inconséquentes ont progressivement été remplacées par des générations mieux instruites, mieux informées et surtout mieux outillées pour comprendre les enjeux liés à la saine pratique de leur loisir favori. Parallèlement, le cadre législatif régissant la pratique de la pêche assure maintenant la protection des espèces et de leurs habitats. Enfin, des leurres artificiels conviviaux de tout type et d'une grande efficacité ont été développés pour capturer notamment l'omble de fontaine, ce qui fait que le recours à des poissons appâts n'est plus utile compte tenu de la complexité à recourir à cette pratique plutôt que d'utiliser des techniques plus simples et maintenant plus efficaces.

Dans le contexte d'aujourd'hui, pour qu'une introduction d'espèces nuisibles soit induite par le biais de la pêche sportive aux poissons appâts, il faut que soient réunies une série de con-

ditions particulières. Le texte qui suit présente lesdites conditions. On distingue le cas du pêcheur qui transporte et utilise des poissons appâts dans un lac à omble de fontaine, puis on liste les conditions biotiques et abiotiques pour que la carpe de roseau s'implante dans l'habitat de l'omble de fontaine. Pour demeurer le plus près possible de la réalité, l'analyse qui suit se base sur les conditions de l'hiver 2017 alors que la pêche au poisson appât vivant est permise dans le fleuve Saint-Laurent mais interdite ailleurs.

À la lumière de l'exercice qui précède, on constate que l'introduction de jeunes carpes de roseau dans un lac du nord est soumise à des contraintes sérieuses. On constate également que la pêche à l'aide de poissons appâts vivants l'hiver dans le fleuve Saint-Laurent ne peut pas conduire au développement de populations de carpes de roseau, surtout si elle encadrée de façon stricte. La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération des pourvoiries du Québec et l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre demandent depuis longtemps une rencontre avec le Ministère pour mettre en place un encadrement de la récolte et de la vente de poissons appâts dans le corridor du fleuve Saint-Laurent en incluant les lacs environnants et la région de Montréal.

(Lire la suite: page 88)

Marc Renaud élu président de la FédéCP !

Un vent de changement souffle sur la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Après une décennie d'honorable travail bénévole à titre de président du conseil d'administration de l'organisation, monsieur Pierre Latraverse a officiellement annoncé, lors de la dernière assemblée générale annuelle, qu'il quittait ses fonctions. Il sera remplacé par monsieur Marc Renaud, élu par les membres lors de cette même assemblée.



Pour monsieur Renaud, la force de la FédéCP se trouve dans ses membres et dans son unification. Pour y arriver, il s'appuiera bien sûr sur les membres du conseil d'administration, dont la composition est détaillée sur notre site Internet (fedecp.com)

Pour sa part, le président sortant laisse derrière lui une fédération dynamique, qui a su mettre à profit les nouvelles technologies et s'adapter aux nombreux changements survenus dans le milieu faunique. C'est avec fierté qu'il a profité de sa dernière assemblée pour présenter aux membres le Bilan des 20 dernières années de la FédéCP. Ce document étoffé est disponible pour consultation sur notre site Internet : Fedecp.com.

Pour une rétrospective des dossiers traités durant la dernière année, consultez le rapport du président 2016, également disponible sur notre site Internet.

Ce congrès fut également l'occasion de souligner l'implication remarquable de bénévoles qui œuvrent au sein de la FédéCP. Trois reconnaissances ont été attribuées :

Membre honoraire

Le titre de membre honoraire a été remis à madame Chantal Bellemare. Chaque année, cette distinction est présentée afin de souligner l'engagement et l'implication d'une personne ou d'un organisme qui aide la Fédération à atteindre ses objectifs de développement et à réaliser sa mission.



Madame Bellemare collabore avec la Fédération depuis de nombreuses années, principalement par sa participation active au comité Chiens de chasse et par son implication auprès de l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec.

Sa passion et sa motivation font d'elle une bénévole grandement appréciée par ses pairs. Les dossiers qu'elle mène de front sont nombreux : formation, réglementation, partenariats, etc. Femme déterminée, elle a su donner ses couleurs à l'Association qu'elle préside au bénéfice du milieu faunique.

Aux yeux de la Fédération, Chantal est une femme motivante et inspirante. Au-delà de son implication très appréciée dans le dossier des chiens de chasse, elle projette une image positive de la chasse et contribue grandement à la promotion des valeurs d'éthique, de respect et de préservation de la faune prônées par la FédéCP. Fait à souligner, madame Bellemare est la première femme à être nommée membre honoraire.

Membre à vie

Monsieur Pierre Couture, de Chaudière-Appalaches, a mérité ce titre important, remis chaque année à un ou des bénévoles en reconnaissance de leur implication au sein de l'organisation.



Ayant reçu les honneurs du titre de moniteur régional en 2011, et de moniteur national en 2016, monsieur Couture mérite cette année ceux du membre à vie. Impliqué depuis 1993, il est d'abord moniteur bénévole pour le cours Initiation à la chasse. En 1996, il joue un rôle important dans l'élaboration du nouveau module Initiation à la chasse avec arme à chargement par la bouche (ICACB), ce qui lui permet d'obtenir le grade d'instructeur pour ce module. Par la suite, monsieur Couture devient moniteur CCSMAFAR (armes à autorisation restreinte) et en 2009, il complète le séminaire du dindon sauvage, pour lequel il devient également moniteur.

En 2011, la Table régionale de la faune Chaudière-Appalaches lui a offert de la représenter à la Commission régionale des ressources naturelles de son territoire et d'obtenir le titre de commissaire. Cette même année, il devient le responsable PESCOF de la région Chaudière-Appalaches, en plus d'agir comme secrétaire de sa région et de la représenter à la Table faune.

Il va sans dire que ce bénévole est un atout pour notre organisation et nous sommes heureux et fiers de le nommer Membre à vie de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Moniteur national

Cet honneur qui a pour objectif de souligner l'engagement exceptionnel et le dévouement soutenu d'un moniteur à l'échelle provinciale revient cette année à monsieur Michel L. Fortin.



Très jeune, Michel s'initie aux activités de plein air, de pêche et de chasse. Avec le temps, il prend de l'expérience et développe sa passion pour le tir en s'impliquant activement dans l'Association chasse et pêche / club de tir Sainte-Agathe-des-Monts. En plus de présider le conseil d'administration de cette organisation, il s'implique aussi activement au sein de la FédéCP Laurentides en tant que vice-président et de membre coopté au niveau provincial.

Ce bénévole s'implique très activement, à titre de moniteur, à former la relève depuis 1996. Il est, depuis toutes ces années, toujours aussi dévoué et disponible pour aider ses collègues, partager ses trucs et astuces et prêt à donner de précieux conseils aux chasseurs tout comme aux moniteurs novices. Michel participe aussi aux interviews lors de la sélection des candidats moniteurs.

Selon ses collègues, demander un service à Michel, c'est s'assurer qu'il vous sera rendu en toute intégrité, promptement et avec un grand professionnalisme.

Sa passion, son expérience et son implication ont fortement contribué au développement de la relève dans le domaine de la chasse. Seulement ces deux dernières années, Michel a formé plus de 800 candidates et candidats. Donc, 800 nouveaux chasseurs et chasseuses. Il va sans dire que ce bénévole est un atout pour Sécurité nature et nous sommes heureux et fiers de le nommer Moniteur national de l'année 2017.

Chasseurs d'ours noir, soyez généreux !

À la suite d'une entente avec notre précieux allié dans le projet Chasseurs généreux, le Réseau des banques alimentaires du Québec, nous sommes heureux d'annoncer que dès l'ouverture de la chasse et du piégeage ce printemps, les dons de viande d'ours noir seront acceptés dans le programme. Cette venaison s'ajoute à la viande d'orignal et de cerf de Virginie.

Afin d'éviter toute inquiétude en lien avec une potentielle contamination par la trichinellose, parasite qui peut infecter la viande de l'ours noir, la venaison donnée par les chasseurs généreux sera obligatoirement transformée et bien cuite par les organismes qui distribuent les dons reçus. Bien que les risques de contamination soient extrêmement faibles, cette mesure vient réduire à zéro le risque de contamination de la viande et permet de l'apprêter à son plus grand avantage.

Pour trouver un centre de débitage certifié qui accepte l'ours noir dans votre région, visitez le site web chasseursgenereux.com



Chassez, donnez, gagnez!

Grâce à l'appui de la Sépaq, votre don de viande pourrait se transformer en un séjour en réserve faunique !

Tous les chasseurs généreux de la saison 2017 mériteront une chance de remporter un forfait de deux nuits d'hébergement en chalet (plan européen) pour 2 personnes, incluant le droit de chasse au petit gibier dans la réserve faunique au choix du gagnant*. (Valeur maximale de 350 \$).

**Réserves fauniques participantes exclusivement.*

Vous désirez avoir votre chance ? Faites un don de gibier chez un boucher certifié « chasseurs généreux » et complétez le coupon de participation qui vous sera remis sur place. 5 ensembles Chassomaniak comprenant DVD, casquette, T-Shirt, collant et Hoodie sont également à gagner !



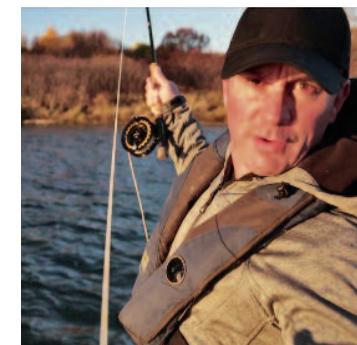
NOTE

En cette saison de chasse à l'ours noir, nous vous rappelons l'importance de ne pas appâter les ours avec du chocolat puisque la théobromine leur fait faire des crises cardiaques qui leur sont généralement fatales.

Le chocolat est interdit actuellement dans divers États américains dont le New Hampshire

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

La pêche à la mouche vue par un véritable mordu!



Cyril Chauquet est contagieux dans la toute dernière capsule vidéo produite par la FédéCP. Un visionnement et vous serez convaincu : la pêche à la mouche est un plaisir à la portée de tous et se prête à une grande variété d'espèces.

Pour voir la capsule, visitez pourquoi-pecher.com, une toute nouvelle plateforme d'information sur la pêche au Québec. Au détour, du contenu exclusif ainsi que plusieurs vidéos vous attendent!

La récolte des poissons appâts

L'AUTOMNE COMME OUTIL DE GESTION POUR LE MFFP

En y réfléchissant bien, la récolte des poissons appâts peut se révéler un précieux outil de monitoring de la population de carpes de roseau appelée à s'établir dans le fleuve. Cette activité peut également se révéler fort utile pour les autorités compétentes. Voici quelques pistes de réflexion.

- En permettant la récolte des poissons appâts à une date tardive, on s'assure que les jeunes carpes de l'année auront achevé leur première saison de croissance. Elles auront ainsi une taille facilitant leur repérage et leur distinction des autres espèces. Si on interdit les poissons appâts vivants de plus de 10 cm, il devient encore plus facile à cette date de purger les jeunes carpes de la récolte.
- Imposer un protocole de récolte destiné à engranger des données scientifiques en rapport avec l'inventaire de la carpe de roseau, par exemple proposer des sites de récolte des poissons appâts à des endroits où les autorités compétentes souhaitent vérifier la présence de jeunes carpes.
- Améliorer l'encadrement lors du tri des espèces et récolter parallèlement des données précieuses sur l'état des populations d'espèces nuisibles dans le fleuve.
- Autoriser l'élimination des espèces nuisibles capturées; ainsi, les pêcheurs commerciaux n'auraient plus à remettre à l'eau les individus encore vivants.
- Capturer lors des séances de récolte, des spécimens de jeunes carpes pour des besoins d'analyses en laboratoire (cytologie, génétique, courbes de croissance, etc).

Lisez le texte intégral de cet article sur notre site Internet, dans la section **Documentation** (www.fedecp.com/la-federation/documentation). Deux cas de figure y sont notamment détaillés :

- Que se passerait-il dans le cas où un pêcheur transporte des poissons appâts avec l'intention de les utiliser dans un lac à omble de fontaine?
- Que se passerait-il dans le cas de l'introduction de jeunes carpes de roseau des deux sexes dans un lac à omble de fontaine?

L'ours noir : les fruits de la récolte



Crédit photo: Jean Boutin

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et la Fédération des trappeurs gestionnaire du Québec (FTGQ) sont fières de s'unir afin de présenter une vidéo mettant en valeur l'ours noir, un gros gibier principalement récolté pour sa fourrure et sa viande.

Ce tutoriel, dans sa version intégrale (17 minutes), vous apprendra comment retirer le meilleur de votre récolte, en explorant toutes les façons d'en profiter : venaison, fourrure, griffes, dents, baculum, crâne et graisse.

L'ours noir, de la récolte à l'assiette

Pour ceux qui désirent s'en tenir à l'apprentissage des techniques de débitage de l'ours noir, une déclinaison de la vidéo en version courte a été prévue à cet effet. L'ours noir : de la récolte à l'assiette (10 minutes) vous permettra d'acquérir l'autonomie nécessaire pour récupérer vous-même la peau et la venaison de la façon la plus simple qui soit.

Chaque année, le nombre de chasseurs se prémunissant d'un permis de chasse à l'ours noir augmente. La venaison de ce gibier, autrefois souvent ignorée, gagne en popularité; de plus en plus de familles l'ajoutent au menu, avec raison. L'ours noir est délicieux à toutes les sauces!

La FédéCP a d'ailleurs publié un livre de recettes consacré à l'ours noir offert gratuitement sur son site web : fedecp.com/la-federation/livres-de-recettes.

Pour visionner L'ours noir : les fruits de la récolte (version intégrale) et L'ours noir : de la récolte à l'assiette en français ou en anglais, visitez les sites web www.pourquoipiieger.com et www.pourquoichasser.com.

Cette initiative a été rendue possible en partie grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du programme Relève et mise en valeur de la faune.

La FédéCP et la FTGQ remercient l'Institut de la fourrure du Canada ainsi que l'Office de la sécurité du revenu, des chasseurs et piégeurs (CSB) et l'Office de la sécurité des chasseurs et piégeurs (OSS) pour leur collaboration au projet.

